La gestion et les affaires consulaires

Les agents affectés à la gestion et aux affaires consulaires sont responsables de l'exécution des programmes touchant l'administration, le personnel, les finances et le matériel, ainsi que des programmes consulaires. Ils doivent posséder un jugement sûr, beaucoup d'entregent et un sens aigu des affaires financières.

Les activités que mène le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international tant à l'étranger qu'au pays posent un défi de gestion d'une incroyable ampleur. Oeuvrant dans plus de 80 pays, le ministère gère un portefeuille immobilier qui comporte des centaines de propriétés et il emploie, dans ses missions à l'étranger, des milliers de personnes recrutées sur place. Plusieurs de ces missions sont situées dans des pays où il lui est plus difficile de mener ses activités. Au nombre des facteurs qui tendent à compliquer son travail, figurent les pratiques commerciales et publiques locales qui sont trop différentes de celles qui ont cours au Canada, les transactions financières qui exigent le recours à de multiples taux de change et les réseaux téléphoniques qui tombent régulièrement en panne.

La prestation de services consulaires aux Canadiens et aux Canadiennes en difficulté à l'étranger demeure, par ailleurs, l'une des sphères d'activité où le ministère est le plus visible. Et, compte tenu du nombre croissant de nos concitoyens et concitoyennes qui voyagent, étudient et travaillent à l'étranger, la demande pour de tels services ne cesse d'augmenter.